



Edito

Au mois de novembre la FSU a lancé la campagne « Nous faisons l'école, faisons-nous entendre ». Dans ce bulletin nous avons souhaité décliner cette campagne sur l'un des enjeux les plus prégnants de notre Ecole : « Nous faisons l'école inclusive, faisons-nous entendre ».

Nous, professionnel·les de l'Éducation, qui, jour après jour, faisons l'École publique et laïque, lançons un appel solennel à la solidarité et à la mobilisation de tout le pays. L'Ecole, ouverte à tous les enfants et à tous les jeunes, l'École, qui conditionne l'avenir de notre société, ne peut plus être sacrifiée au nom de l'austérité.



Nous qui faisons l'École, nous demandons **des mesures fortes contre le manque de personnels dans tous les métiers pour sortir de la crise de recrutement et pour affronter les défis de l'école inclusive**. Une École de qualité nécessite des personnels formés, reconnus dans chacune de leurs professionnalités et rémunérés à la hauteur de la difficulté et de l'importance de leurs missions.

Nous qui faisons l'École, nous demandons une revalorisation conséquente des salaires de tous les métiers de l'École et notamment des AESH.

Nous qui faisons l'École, nous demandons l'abandon immédiat de la réforme des lycées professionnels, qui priverait des milliers d'élèves des milieux populaires, dont beaucoup d'entre eux sont en situation de handicap, d'un accès aux savoirs et aux qualifications, en les éloignant encore de l'École et des savoirs émancipateurs.

Nous qui faisons l'école, nous réaffirmons avec fermeté son sens et ses missions : assurer l'accès à des savoirs exigeants pour tous les élèves, combattre résolument les déterminismes sociaux et proposer une inclusion de qualité qui ne se fassent pas aux dépens des conditions d'enseignement et des conditions de travail des professionnel·les de l'Éducation.

SOMMAIRE :

Page 2–3 : L'école inclusive : absence de moyen : le point de rupture
 Page 4 : La réforme du lycée professionnel : c'est non !

Cécile Chandavoine et Mathilde Marnière
 Co-secrétaires départementales de la FSU 27

SNASUB - SNE - SNEP - SNEPAP -SNES - SNETAP - SNICS - SNPES/PJJ - SNUAS/FP - SNUEP - SNUipp - SNUITAM - SNUPDEN -SNU/TEFI -SNUTER

ACTE II de l'école inclusive - passage à force du ministère

Alors que l'école inclusive nécessite des moyens en personnels, en formation et en structures, le président de la République a annoncé 12 mesures, lors de la Conférence Nationale du Handicap, qui ne répondent en rien aux enjeux.

- la fusion des AESH et des AED en Accompagnant·es de la Réussite Éducative (ARE) qui nie la spécificité du métier d'AESH et la professionnalité des personnes qui l'exercent en diluant les missions de ces dernier·es et en développant une logique de présence plutôt que d'accompagnement.

- La transformation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en **PAS** : c'est au niveau du PAS que « *l'aide humaine* » serait attribuée ou non. La MDPH serait un ultime recours pour les parents insatisfaits de la réponse du PAS.

- La détermination et les moyens mis en œuvre seront décidés **par le ministère** et non plus par la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) donc l'attribution ou non d'un.e AESH, futur.e ARE.

Ces mesures ont été prises sans aucune concertation avec les organisations représentatives des personnels et ne répondent pas aux besoins des élèves et des personnels.

Alors que toutes les organisations syndicales ont fait part des risques de rupture liés aux conditions actuelles de l'école inclusive, ces réponses ne sont pas à la hauteur des enjeux de l'inclusion ; elles ne sont que mépris pour les élèves et les personnels.

Il est urgent de prendre la mesure de ce qui se passe actuellement dans nos écoles et dans nos établissements et d'écouter la profession qui exprime une forte attente sur ce sujet.

Dès septembre 2023, une grande partie des organisations représentatives des personnels : FSU, UNSA éducation, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, SNALC et SUD Éducation ont demandé au ministre de mettre en œuvre un véritable plan, concerté avec les organisations syndicales, pour que l'école inclusive puisse fonctionner et prendre en compte tous les types de difficultés des élèves.

L'école inclusive en quelques chiffres

Elèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire en France :

- Rentrée 2017 : 321 000
- Rentrée 2021 : 409 000
- Rentrée 2022 : **430 000**

Fiches Santé Sécurité (SST) : Depuis janvier 2023 c'est, dans l'Eure :

- 455 fiches SST (84% liées aux Risques Psycho Sociaux / 62% relèvent une situation de violence)
- 176 fiches SST concernent des situations d'inclusion d'élèves difficiles faute de moyens suffisants
- 115 fiches SST concernent des AESH

Moyens Education Nationale :

Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif ULIS en France :

⇒ Rentrée 2017 : 84 600

⇒ Rentrée 2021 : 95 157

- Créations d'UEE (unités d'enseignement externalisées) : cette idée pertinente est dévoyée par les logiques de réduction des coûts.

- une **baisse accrue du nombre de places disponibles** en CMPP, CMPE, SESSAD, IME, ITEP, etc.

Moyens Education Nationale :

- un/une enseignant.e référent.e = parfois plus de **400 dossiers**
- un/une Psy-ÉN = **1 500 élèves** en moyenne
- un/une assistant.e social.e = **environ 2000 élèves**

- un/une infirmière scolaire = **1545 élèves en moyenne**
- un manque criant de moyen dans les vies scolaires
- nombre d'AESH : 2017 : 92 700 / 2021 : 132 002
- Baisse considérable des effectifs des enseignants spécialisés en moins de 20 ans : le nombre de maitres E a diminué de 30 % et celui des maitres G de 59 % !
- suppression des plus de maîtres que de classes
- dans le 2nd degré : 7900 suppressions de postes en 5 ans
- dans le 1er degré : 1709 suppressions de postes à la rentrée 2023

Alerte sociale dans le 1er degré - point de rupture atteint

La FSU-SNUipp 27 a déposé le mardi 28 novembre, comme dans les 101 autres départements français, une alerte sociale, préalable à un dépôt de préavis de grève, pour dénoncer les conditions de travail dégradées des personnels de l'Education Nationale qui travaillent dans les écoles élémentaires et maternelles.



Parmi les trois motifs qui ont poussé la FSU-SNUipp à déposer cette alerte sociale, se trouve **l'inclusion des élèves en situation de handicap**. Si la loi de 2005 a permis une évolution sociétale et une amélioration de la prise en compte des élèves en situation de handicap, cette ambition ne s'est pas accompagnée des moyens nécessaires. C'est aujourd'hui une cause de travail empêché dégra-

dant les conditions d'apprentissage des élèves comme les conditions de travail des enseignant·es et des AESH. Les équipes se retrouvent seules et sans formation pour gérer comme elles le peuvent l'inclusion des élèves en situation de handicap.

La FSU-SNUipp existe des réponses concrètes, tant au niveau national qu'au niveau des départements. A l'aune des réponses reçues, nous prendrons nos responsabilités quant aux suites à donner à cette alerte sociale, notamment en mouvement de grève.

ULIS Collège : augmentation continue des effectifs !

Le nombre d'élèves en ULIS a considérablement augmenté ces cinq dernières années comme celui des élèves en situation de handicap inclus en classe ordinaire. Dans notre département, ces dispositifs sont passés de 12 à 13 élèves, et depuis septembre 2023, 26 des 40 ULIS collège du département accueillent 14 élèves. Lors d'une audience intersyndicale en novembre sur le sujet, le secrétaire général

« 16 élèves en ULIS, ça ne me choque pas. »

Mr Bourrée, SG 27

a même dit que 16 élèves en ULIS, ça ne le « choquait pas ».

Les enseignants coordonnateurs en ULIS alertent depuis le début sur les méfaits de cette gestion strictement comptable qui s'impose, au détriment du bien être des élèves en situation de handicap et de leur famille, une part importante de celles-ci cumulant des situations de handicap et des difficultés sociales.

Les PIAL : une banale histoire de sous et de gestion de la pénurie

En 2018, la Cour des comptes a interpellé le MENJS (ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports) sur le coût représenté par l'accompagnement humain et s'inquiétait de l'augmentation significative du nombre d'AESH.

Le PIAL est présenté comme la réponse à l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap ayant une notification d'accompagnement humain par la MDPH, laquelle entraîne un accroissement du nombre des AESH. Le PIAL est avant tout une tentative d'endiguer les coûts générés par l'accompagnement humain en rationalisant

la gestion des AESH.

« Trop d'accompagnement humain nuirait à l'autonomie des élèves. »

Cette tentative de justifier la baisse généralisée du volume d'heure d'accompagnement moyen par élève témoigne d'un manque de connaissance du handicap. Pour certains élèves, l'autonomie ne viendra jamais, et c'est en cela parfois que consiste précisément leur situation de handicap, ce qui n'implique pas qu'ils n'aient pas leur place dans les établissements. Cette place, ils peuvent y prétendre grâce aux AESH.

Ce que porte la FSU pour une école vraiment inclusive :

- des allégements d'effectifs supplémentaires dès qu'une situation d'inclusion se présente,
- la formation et le recrutement d'AESH comme titulaires de catégorie B de la Fonction publique,
- la suppression des PIAL,
- du temps pour que les équipes se rencontrent et se coordonnent,
- le maintien de structures médico-sociales quand l'inclusion n'est pas une solution satisfaisante pour l'élève.
- l'allégement global de la charge de travail des personnels pour que tous les élèves trouvent leur place à l'École.

Le SNUEP-FSU Normandie, au sein de l'intersyndicale de la voie pro, et soutenu par la FCPE, dénonce le projet de réforme de la voie professionnelle, dite réforme Grandjean, du nom de la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et exige son retrait définitif.

Réforme transformant profondément les 3 années du bac pro, ce texte annonce, pour une mise en place dès la rentrée de septembre 2024, une perte considérable d'heures d'enseignement avec la suppression de 2 heures par semaine en seconde et en première et de 4 semaines de cours pour les terminales, soit, sur les 3 ans, une perte de 7 semaines de cours ! Le « choc des savoirs » tant vanté, dans les médias, par le

ministre Gabriel Attal s'illustre, finalement, par moins d'école !

De plus, la quasi-totalité des épreuves du bac pro sont avancées à début mai (mi-juin habituellement). Quand on connaît les dégâts causés par le décalage en mars l'an dernier des épreuves du bac au lycée général, pourquoi tenter l'expérience en voie pro, si ce n'est pour la massacer ?

Sans oublier l'impact de cette réforme sur les conditions de travail des personnels, leurs craintes et incertitudes accentuées par la précipitation avec laquelle se met en place cette réforme anxiogène et le refus de tout dialogue social par la ministre.

Le SNUEP-FSU Normandie appelle donc les collègues à une journée de mobilisation nationale et de grève le mardi 12 décembre pour le retrait de cette réforme. Toutes et tous à 14h devant le rectorat de Rouen ou devant le rectorat de Caen.

UN AUTRE LYCÉE PRO EST POSSIBLE



EN GRÈVE
MARDI 12 DÉCEMBRE



TERMINALE BAC PRO – RENTRÉE 2024 :
DÉCRYPTAGE EN VIDÉO

